



Pour constituer votre dossier d'inscription :

Liste des pièces exigées pour une inscription à l'UGA	Page-2
Frais d'inscription	Pages 3
Codes à utiliser.....	Pages 4-12
CVEC.....	Pages 13
Evolution de la sécurité sociale étudiante.....	Page 14

LISTE DES PIÈCES EXIGÉES POUR UNE INSCRIPTION

A L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

PIÈCES A FOURNIR lors de l'inscription administrative ou le retrait de la carte étudiante	PREMIERE INSCRIPTION A L'UGA	RE-INSCRIPTION A L'UGA
Dossier téléchargé, rempli et signé si concerné par IA chaîne	X	X
Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou titre de séjour + original à présenter	X	
Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat ou du DAEU (inscription en licence 1 DUT 1 PACES) + original à présenter.	X	
Photocopies des relevés de notes ou attestation de réussite du titre (diplôme français) permettant l'inscription) + original à présenter.	X	X
Carte étudiante multiservices de l'année 2017-18		X
Etudiants français âgés de moins de 25 ans : photocopie du certificat de la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense »(JAPD) ou « Journée de Défense à la Citoyenneté » (JDC).	X	
Justificatif de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus	X	X
Etudiants Boursiers : photocopie de l'attribution de bourse (attention : il n'y a pas de statut boursier sur certains Diplômes d'Université, et sur les Certificats d'Université).	X	X
Etudiant inscrits dans une autre université française : Dossier étudiant de l'université d'origine	X	
Pour les titulaires d'un diplôme étranger : Photocopies du diplôme justifiant l'admission traduit + original à présenter.	X	X
Uniquement pour les étudiants en EAD et IFSI : 1 photo d'identité (2 cm x 2 cm) (non scannées et pas de copie) avec nom et prénom au dos si vous ne vous présentez pas dans un centre d'inscription pour retirer votre carte étudiante	X	X
Suivant les cas : - Titulaire d'un diplôme étranger - Concernée par une Validation d'Acquis, une validation d'études, une VAPP, - Inscription dans une formation sélective. Autorisation d'inscription ou lettre, mail d'acceptation Ecandidat, PEF	X	X
Stagiaires formation continue, reprise d'études : autorisation d'inscription visé par le service de la formation continue.	X	X
Pupille de la nation : Photocopie de la carte pupille de la nation.	X	
Personne invalide : Carte d'invalidité supérieure ou égale à 80%	X	
Réfugiés politiques demandeur d'asile et protection subsidiaire : documents attestant de la situation	X	
Master 2 MEEF premier et second degré et DU alternant : justificatif d'admission au concours.	X	X
En cas d'inscription parallèle dans une autre université ou de changement d'université : Photocopie de la carte étudiante et du décompte des droits	X	X
Etudiant ayant demandé une année de césure : photocopie du contrat de césure	X	X
Etudiant en situation de réorientation en fin de semestre 1 et étant inscrit dans un autre établissement au premier semestre : carte étudiante et décompte des droits	X	
Auditeurs libres : copie d'une pièce d'identité	X	
Inscription en CU des étudiants de l'UGA : photocopie du décompte des droits de la carte étudiante	X	X
Demande IA tardive : lettre d'avis positif du VP	X	X

Vous devez avoir un moyen de paiement, CB, chèque, si vous n'avez pas réalisé votre inscription avec paiement par le web ou pour éventuellement compléter le paiement de votre inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

Montant des frais d'inscription

Les frais d'inscriptions comprennent :

- les droits de scolarité, la cotisation pour la bibliothèque interuniversitaire, (fixés au niveau national)
- plus éventuellement : adhésion à l'association sportive comprenant la licence FFSU (obligatoire pour le sport collectif et la compétition en sport individuel) -

	DIPLOME PRINCIPAL		SOMME PAR DIPLOME SUPPLEMENTAIRE à l'UGA	INSCRIPTION PARALLELE GRENOBLE INPG, IEP (présenter le relevé des droits acquittés dans l'autre établissement)
	Droits de Scolarité	Autres frais, le cas échéant	Droits de Scolarité	Droits de Scolarité
CATEGORIE I DUT, Licence, licence professionnelle, DAEU, capacité en droit, 1A PACES, 2A et 3A médecine, pharmacie, sage-femme	170 €		113 €	136 €
CATEGORIE II Master professionnel ou recherche	243 €		159 €	209 €
CATEGORIE III HDR	380 €		253 €	346 €
Boursier Sur critères sociaux (y compris boursier à taux zéro)	0 €		exonéré	exonéré
EXONERATION Invalidité sur présentation de la carte ≥ à 80 % délivrée par la CAF	0 €		CATEGORIE 1	
			113 €	136 €
			CATEGORIE 2	
			159 €	209 €

En plus des frais d'inscription, des contributions spécifiques et facultatives, donnant accès à des services supplémentaires pourront être demandées par les composantes pour certaines formations. En cas de perte, les duplicatas de cartes sont payants.

2.2. Modalités de paiement

Le règlement se fait **exclusivement** :

- par carte bancaire pour les inscriptions sur le web
- par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UGA sur leS centre de Grenoble et Valence

Au-delà d'un montant de 210 euros, les étudiants peuvent demander à payer ces frais en 3 fois :

- les étudiants qui s'inscrivent par le web en font la demande directement dans l'application d'inscription
- les étudiants convoqués sur le centre d'inscription formulent leur demande sur l'imprimé type à télécharger sur le site de UGA et le présenteront, complété, signé par l'étudiant et le détenteur du compte, et accompagné d'un RIB et d'une photocopie de la carte d'identité du détenteur si celui-ci n'est pas l'étudiant, le jour de l'inscriptio

CODES A UTILISER POUR COMPLETER VOTRE DOSSIER PAPIER

Code bac (Champ Série)	Libellé	Code bac (Champ Série)	Libellé
0001	0001-bac international	HOT	HOT-Hôtellerie
0002	0002-bacs européens	251	L-Littéraire sp. langue vivante 3
0021	0021-bacs professionnels industriels	252	L-Littéraire sp. langue viv renforcée
0022	0022-bacs professionnels tertiaires	253	L-Littéraire sp. langue régionale
0023	0023-bacs professionnels agricoles	254	L-Littéraire sp. latin
0030	0030-capacité en droit	255	L-Littéraire sp. grec ancien
0031	0031-titre étranger admis en équivalence	256	L-Littéraire sp. mathématiques
67	validation des études à l'étranger	257	L-Littéraire sp.arts
0032	0032-titre français admis en dispense	258	L-Littéraire sp. cinéma audiovisuel
0033	0033-ESEU A	259	L-Littéraire sp. musique
DAEA	Dip. d'accès aux études universitaires A	260	L-Littéraire sp. théâtre expression
0034	0034-ESEU B	261	L-Littéraire sp. histoire des arts
DAEB	Dip. d'accès aux études universitaires B	262	L- Littéraire sp droit enjeux monde contemporain
0035	0035-promotion sociale	263	L-Littéraire sp. arts du cirque
17	validation d'études - expériences pro.	L	L-Littérature
0036	validation d'acquis professionnels	201	S-sp. mathématiques
66	validation des acquis de l'expérience	202	S-sp. physique chimie
14	examen spécial IUT	203	S-sp. sciences de la vie-terre
0037	0037-autres cas de non bacheliers	204	S- sp. biologie écologie
A	A-philosophie-lettres X	205	S- sp. technologie industrie
A1	A1-lettres-sciences	206	S- sp. sciences de l'ingénieur
A2	A2-lettres-langues	207	S- sp. Informatique. & sciences numériques
A3	A3-lettres-arts plastiques	208	S- sp. Ecologie agronomie & territoires
A4	A4-langues-mathématiques	S	S-Scientifique
A5	A5-langues	SMS	SMS-Sciences Médico-Sociales
A6	A6-éducation musicale	ST2S	ST2S-Sciences et technologie de la santé
A7	A7-arts plastiques	STAE	STAE-Sciences et techno.agronomie-env.
B	B-économique et social	STAV	STAV-Science et techno.agronomie & vivant
B	Technique et économie (avant 1967)	STG	STG-Sciences et technologies de gestion
C	C-mathématiques et sciences physiques	706	STG-1 sp. Communication - GRH
Z3	Mathématiques Elémentaires (avant 1967)	705	STG-2 sp. Compta. finance d'entreprises
D	D-mathématiques et sciences de la nature	708	STG-3 sp. Gestion systèmes d'info
Z2	Sciences expérimentales (avant 1967)	707	STG-4 sp. Mercatique
DP	D'-sciences agronomiques et techniques	401	STI-Sp. Génie mécaniq

Code bac (Champ Série)	Libellé	Code bac (Champ Série)	Libellé
E	E-Mathématiques et techniques	402	STI-Sp. Génie civil
301	ES-Sp. sciences.eco.et sociales	403	STI-Sp. Génie énergétique
302	ES-Sp. maths ou maths appliquées	404	STI-Sp. Génie des matériaux
303	ES-Sp. LEA	405	STI-Sp. Génie électronique
304	ES-Sp. langue vivante 3	406	STI-Sp. Génie électrotechnique
305	ES-Sp. langue vivante 1	407	STI-Sp. Arts appliqués
308	ES-Sp. langue vivante 2	408	STI-Sp. Génie optique
306	ES-Sp. Sciences sociales et politiques	STI	STI-Sciences et techniques industrielles
307	ES-Sp. Économie approfondie	450	STL-Sp. non précisée
ES	ES-Economique et social	451	STL-Sp. biochimie-génie biologique
F	F-spécialité non précisée	452	STL-Sp. chimie labo et procédés industr
F1	F1-construction mécanique	453	STL-Sp. physique labo et procédés ind
F10	F10-microtechnique (avant 1984)	454	STL-Sp. Biotechnologies
F10A	F10A-microtechnique option appareillage	455	STL-Sp. Sc. physiq. chim. appliq. labo.
F10B	F10B-microtechnique option optique	STL	STL-Sciences et techno. de laboratoire
F11	F11- Musique et TMD Musique	711	STMG - sp. Gestion et finance
F11P	F11P- Danse et TMD Danse	710	STMG - sp. Mercatique
F12	F12-arts appliqués	709	STMG - sp. Ressources humaines communication
F2	F2-électronique	712	STMG - sp. Gestion des systèmes d'info.
F3	F3-électrotechnique	STMG	STMG -Sc. Techno. management et gestion
F4	F4-génie civil	STPA	STPA-Sciences et techno.prod agro-alimentaire
F5	F5-physique	702	STT-Sp. action et communication commercial
F6	F6-chimie	701	STT-Sp. action et communication administration
F7	F7-biologie option biochimie	703	STT-Sp. comptabilité et gestion
F7P	F7P-biologie option biologie	704	STT-Sp. informatique et gestion
F8	F8-sciences médico-sociales	STT	STT-Sciences et technologies tertiaires
F9	F9-équipement technique-bâtiment	TD2A	STD2A-Sc. Techno du design&arts appliqués
G	G-spécialité non précisée	TI2D	STI2D-Sc&techno indust & développement durable
G1	G1-techniques administratives	409	STI2D-Sp. innov. techno. & eco-concept.
G2	G2-techniques quantitatives de gestion	410	STI2D-Sp. système d'inform. et numérique
G3	G3-techniques commerciales	411	STI2D-Sp. énergie et environnement
H	H-techniques informatiques	412	STI2D-Sp. Architecture et construction

RUBRIQUE 5 «CATEGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES» DES PARENTS ET DE L'ETUDIANT
(si ce dernier est salarié)
(les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession)

Code	Libellé long	Commentaires
10	Agriculteurs exploitants	cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, patrons-pêcheurs
21	Artisans	petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers, ...
22	Commerçants et assimilés	commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtels, agents immobiliers, agents d'assurance, ...
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	PDG, administrateurs de société, entrepreneurs, grossistes
31	Professions libérales	médecins, dentistes, psychologues, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, conseillers juridiques, experts-comptables, architectes
33	Cadres de la Fonction publique	catégorie A fonction publique et assimilés : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers armée et gendarmerie
34	Professeurs, professions scientifiques (yc médecin hosp)	personnel direction établissements scolaires, professeurs agrégés, stagiaires et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	journalistes, écrivains, artistes, bibliothécaires, professions des arts et des spectacles, conservateurs musés
36	Officier et élève, officier des armées	
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	cadres administratifs et financiers de petites et moyennes entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques	ingénieurs, directeurs techniques, directeurs de production, personnel navigant, officiers de marine marchande
42	Instituteurs et assimilés	Professeurs, CPE, maîtres auxiliaires, surveillants, moniteurs et éducateurs sportifs
43	Professions intermédiaires santé et travail social	infirmiers, puéricultrices, sages-femmes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels, préparateurs en pharmacie
44	Clergé, religieux	clergé séculier, clergé régulier
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	catégorie B de la fonction publique, contrôleurs PTT, impôts, ..., inspecteurs et officiers de police, adjudants
46	Professions intermédiaires administratives et commerciale commerciales des entreprises	secrétaires de direction, représentants, techniciens comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, commerciaux
47	Techniciens	techniciens divers, dessinateurs industriels, géomètres, assistant technique
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	maîtres d'équipage (pêche, marine marchande), chefs chantier et conducteurs de travaux (non-cadres)
50	Aide éducateur	
52	Employés civils et agents service fonction publique	employés de la poste et France Télécom, employés bureau, aides-soignantes, standardistes, adjoints administratifs, ambulanciers
53	Policiers et militaires	gendarmes, agents de police, pompiers, surveillants pénitenciers
54	Employés administratifs d'entreprise	employés de bureau, standardistes, hôtesses accueil d'une entreprise privée, hôtesses de l'air
55	Employés de commerce	vendeurs, caissiers, pompistes
56	Personnels des services directs aux particuliers	serveurs, manucures, esthéticiennes, coiffeurs (salariés), concierges, assistantes maternelles
61	Ouvriers qualifiés	mécaniciens, mineurs, jardiniers, travaux publics, soudeurs, dockers, magasiniers, conducteurs de véhicules
66	Ouvriers non qualifiés	apprentis boulanger, charcutier, manutentionnaires
69	Ouvriers agricoles	ouvriers de l'élevage, maraîchage, horticulture, viticulture, ... et marins-pêcheurs
71	Retraités - anciens agriculteurs	
72	Retraités – anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	
73	Retraités - anciens cadres et professions intermédiaires	
76	Retraités – anciens employés et ouvriers	
81	Chômeur n'ayant jamais travaillé	
82	Autres personnes sans activité	
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	

RUBRIQUE 5 « ACTIVITE PROFESSIONNELLE »

00	Autres activités
L	Etudiant bénéficiant d'un emploi avenir
K	Etudiant fonctionnaire ou militaire
I	Interne en médecine

RUBRIQUE 5. «QUOTITE TRAVAILLEE»

A	Temps complet couvrant l'année universitaire (du 01.09.2018 au 31.08.2019)
B	Temps partiel (+ 150 heures / trimestre) du 01.09.2018 au 31.08.2019
C	Temps partiel (- 150 heures / trimestre) du 01.09.2018 au 31.08.2019
D	Contrat ne couvrant pas l'année universitaire
E	Demandeur d'emploi
F	Sans objet

RUBRIQUE 7. «AIDES FINANCIERES – BOURSES – ALLOCATIONS»

1	Bourse critères sociaux
C	Bourse sur critères universitaires
F	Bourse gouvernement étranger
G	Prêt d'honneur
H	Prêt bancaire
I	Ressources des parents
J	Ressources du conjoint
K	Salaire
L	Allocation chômage ou AFR (allocation formation reclassement)
M	Bourse régionale
N	Bourse ERASMUS
O	Autre bourse
R	Bourse de mérite
S	Bourse gouvernement Français
T	Bourse de mobilité
Q	Aucune aide
V	Bourse en instance
È	Allocations d'études

RUBRIQUE 6. «SPORT»

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
AA	V.T.T.	BV	SAVATE
AB	AERONAUTIQUE	BW	SKI
AC	ATHLETISME	BX	SKI ALPIN
AD	AUTOMOBILE	BY	SKI FOND
AE	AVIRON	BZ	SKI NAUTIQUE
AF	BADMINTON	CA	SPORT BOULES
AG	BALL-TRAP	CB	SPORTS DE GLACE
AH	BASEBALL	CC	SQUASH
AI	BASKET-BALL	CD	SURF
AJ	BIATHLON	CE	TAEKWONDO
AK	BILLARD	CF	TENNIS
AL	BOWLING	CG	TENNIS DE TABLE
AM	BOXE	CH	TIR
AN	BOXE FRANCAISE	CI	TIR A L'ARC
AO	CANOE-KAYAK	CJ	TRIATHLON
CO	COURSE ORIENTATION	CK	VOILE
CP	CYCLISME	CL	VOL A VOILE
CQ	DANSE	CM	VOL LIBRE
AP	EQUITATION	CN	VOLLEY BALL
AQ	ESCALADE		
AR	ESCRIME		
AS	ETUDE ET SPORTS SOUS MARINS		
AT	FOOTBALL		
AU	FOOTBALL AMERICAIN		
AV	GOLF		
AW	GYMNASTIQUE		
AX	GYMNASTIQUE : Gymnastique Rythmique		
AY	HALTEROPHILIE		
AZ	HANDBALL		
BA	HANDISPORT		
BB	HOCKEY		
BC	JUDO		
BD	KARATE		
BE	LUTTE		
BF	MONTAGNE ET ESCALADE		
BG	MOTOCYCLISME		
BH	MOTONAUTIQUE		
BI	NATATION		
BJ	NATATION : water-polo		
BK	PARACHUTISME		
BL	PELOTE BASQUE		
BM	PENTATHLON MODERNE		
BN	PETANQUE		
BO	PLANCHE A VOILE		
BP	PLONGEE		
BQ	ROLLER SKATING		
BR	RUGBY A XIII		
BS	RUGBY		
BT	SAUT A SKI		
BU	SAUVETAGE SECOURISME		

CODES PAYS

Code Pays	Libellé long	Code Nationalité	Libellé Nationalité
212	AFGHANISTAN	212	AFGHAN(E)
303	AFRIQUE DU SUD	303	SUD AFRICAIN(E)
125	ALBANIE	125	ALBANAIS(E)
352	ALGERIE	352	ALGERIEN(NE)
109	ALLEMAGNE	109	ALLEMAND(E)
130	ANDORRE	130	ANDORRAN(NE)
395	ANGOLA	395	ANGOLAIS(E)
441	ANTIGUA ET BARBUDA	441	ANTIGUA ET BARBUDA
201	ARABIE SAOUDITE	201	SAOUDIEN(NE)
415	ARGENTINE	415	ARGENTIN(E)
252	ARMENIE	252	ARMENIEN(E)
501	AUSTRALIE	501	AUSTRALIEN(NE)
990	AUTRES PAYS	990	INCONNUE
110	AUTRICHE	110	AUTRICHIEN(NE)
253	AZERBAIDJAN	253	AZERI(E)
436	BAHAMAS	436	BAHAMAS
249	BAHREIN	249	BARHEINIEN(NE)
246	BANGLADESH	246	BENGALI(E)
434	BARBADE	434	BARBADE
131	BELGIQUE	131	BELGE
429	BELIZE	429	BELIZE
327	BENIN	327	BENINOIS(E)
214	BHOUTAN	214	BHOUTAN
148	BIELORUSSIE	148	BIELORUSSE
224	BIRMANIE	224	BIRMAN(E)
418	BOLIVIE	418	BOLIVIEN(NE)
118	BOSNIE HERZEGOVINE	118	BOSNIAQUE
347	BOTSWANA	347	BOTSWANAIS(E)
416	BRESIL	416	BRESILIEN(NE)
225	BRUNEI	225	BRUNEI
111	BULGARIE	111	BULGARE
331	BURKINA FASO	331	BURKINABE
321	BURUNDI	321	BURUNDAIS(E)
234	CAMBODGE	234	CAMBODGIEN(NE)
322	CAMEROUN	322	CAMEROUNAIS(E)
401	CANADA	401	CANADIEN(NE)
396	CAP VERT	396	CAP VERDIEN(NE)
417	CHILI	417	CHILIEN(NE)
216	CHINE	216	CHINOIS(E)
254	CHYPRE	254	CHYPRIOTE
419	COLOMBIE	419	COLOMBIEN(NE)
397	COMORES	397	COMORIEN(NE)
324	CONGO	324	CONGOLAIS(E)
239	COREE-République de Corée	239	SUD COREEN(NE)
238	COREE-République Populaire Démocratique	238	NORD COREEN(NE)
406	COSTA RICA	406	COSTA RICAIN(E)
326	COTE D'IVOIRE	326	IVOIRIEN(NE)
119	CROATIE	119	CROATE
407	CUBA	407	CUBAIN(E)
101	DANEMARK	101	DANOIS(E)
399	DJIBOUTI	399	DJIBOUTIEN(NE)
438	DOMINIQUE	438	DOMINICAIN(E)
301	EGYPTE	301	EGYPTIEN(NE)
414	EL SALVADOR	414	EL SALVADORIEN(NE)
247	EMIRATS ARABES UNIS	247	EMIRATS ARABES UNIS
420	EQUATEUR	420	EQUATORIEN(NE)

317	ERYTHREE	317	ERYTHREE
134	ESPAGNE	134	ESPAGNOL(E)
106	ESTONIE	106	ESTONIEN(NE)
404	ETATS UNIS	404	AMERICAIN(E)
315	ETHIOPIE	315	ETHIOPIEN(NE)
999	ETRANGER SANS AUTRE INDICATION	999	INCONNUE
508	FIDJI	508	FIDJI
105	FINLANDE	105	FINLANDAIS(E)
100	FRANCE	100	FRANCAIS(E)
328	GABON	328	GABONAIS(E)
304	GAMBIE	304	GAMBIEN(NE)
255	GEORGIE	255	GEORGIEN(NE)
329	GHANA	329	GHANEEN(NE)
133	GIBRALTAR (TERRITOIRE DU ROYAUME UNI)	133	BRITANNIQUE
126	GRECE	126	GREC(QUE)
435	GRENADE	435	GRENADE ETGRENADINES
430	GROENLAND	430	DANOIS(E)
409	GUATEMALA	409	GUATEMALTEQUE
330	GUINEE	330	GUINEEN(NE)
392	GUINEE BISSAU	392	GUINEEN(NE) BISSAU
314	GUINEE EQUATORIALE	314	GUINEEN(NE) EQUATORI
428	GUYANE	428	GUYANAIS(E)
410	HAITI	410	HAITIEN(NE)
411	HONDURAS	411	HONDURIEN(NE)
112	HONGRIE	112	HONGROIS(E)
390	ILE MAURICE	390	MAURICIEN(NE)
503	ILE PITCAIRN	503	BRITANNIQUE
515	ILES MARSHALL	515	ILES MARSHALL
512	ILES SALOMON	512	SALOMON
223	INDE	223	INDIEN(NE)
231	INDONESIE	231	INDONESIEN(NE)
204	IRAN	204	IRANIEN(NE)
203	IRAQ	203	IRAKIEN(NE)
136	IRLANDE ou EIRE	136	IRLANDAIS(E)
102	ISLANDE	102	ISLANDAIS(E)
207	ISRAEL	207	ISRAELIEN(NE)
127	ITALIE	127	ITALIEN(NE)
426	JAMAIQUE	426	JAMAICAIN(E)
217	JAPON	217	JAPONAIS(E)
222	JORDANIE	222	JORDANIEN(NE)
256	KAZAKHSTAN	256	KAZAKH
332	KENYA	332	KENYAN(NE)
257	KIRGHIZISTAN	257	KIRGHIZISTANAIS(E)
513	KIRIBATI	513	KIRIBATI
157	KOSOVO	157	KOSOVO
240	KOWEIT	240	KOWEITIEN(NE)
241	LAOS	241	LAOTIEN(NE)
348	LESOTHO	348	LESOTHO
107	LETONIE	107	LETONIEN(NE)
205	LIBAN	205	LIBANAIS(E)
302	LIBERIA	302	LIBERIAN(E)
316	LIBYE	316	LIBYEN(NE)
113	LIECHTENSTEIN	113	LIECHTENSTEIN
108	LITUANIE	108	LITHUANIEN(NE)
137	LUXEMBOURG	137	LUXEMBOURGEOIS(E)
156	MACEDOINE (EX REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE)	156	EX. REP YUGO MACEDOINE I
333	MADAGASCAR	333	MALGACHE
227	MALAISIE	227	MALAIS(E)

334	MALAWI	334	MALAWIEN(NE)
229	MALDIVES	229	MALDIVES
335	MALI	335	MALIEN(NE)
144	MALTE	144	MALTAIS(E)
350	MAROC	350	MAROCAIN(E)
336	MAURITANIE	336	MAURITANIEN(NE)
405	MEXIQUE	405	MEXICAIN(E)
516	MICRONESIE-Etats Fédérés de Micronésie	516	MICRONESIEN(NE)
151	MOLDAVIE	151	MOLDAVE
138	MONACO	138	MONEGASQUE
242	MONGOLIE	242	MONGOL(E)
120	MONTENEGRO	120	MONTENEGRO
393	MOZAMBIQUE	393	MOZAMBIQUOIS(E)
311	NAMIBIE	311	NAMIBIEN(NE)
507	NAURU	507	NAURU
215	NEPAL	215	NEPALAIS(E)
412	NICARAGUA	412	NICARAGUAIS(E)
337	NIGER	337	NIGERIEN(NE)
338	NIGERIA	338	NIGERIAN(E)
103	NORVEGE	103	NORVEGIEN(NE)
502	NOUVELLE ZELANDE	502	NEO ZELANDAIS(E)
250	OMAN	250	OMANAIS(E)
339	OUGANDA	339	OUGANDAIS(E)
258	OUZBEKISTAN	258	OUZBEK
213	PAKISTAN	213	PAKISTANAIS(E)
261	PALESTINE	261	PALESTINIEN(NE)
413	PANAMA	413	PANAMEEN(NE)
510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	510	PAPOUASIE
421	PARAGUAY	421	PARAGUAYEN(NE)
135	PAYS BAS	135	NEERLANDAIS(E)
422	PEROU	422	PERUVIEN(NE)
220	PHILIPPINES	220	PHILIPPIN(NE)
122	POLOGNE	122	POLONAIS(E)
139	PORTUGAL	139	PORTUGAIS(E)
313	PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313	ESPAGNOL(E)
319	PROVINCES PORTUGAISES : ACORES MADERES	319	PORTUGAIS(E)
248	QATAR	248	QATARI(E)
323	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	323	CENTRAFRICAIN(E)
312	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	312	ZAIROIS(E)
517	REPUBLIQUE DES ILES PALAOS	517	PALAOSIEN(NE)
408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	408	DOMINICAIN(E)
114	ROUMANIE	114	ROUMAIN(E)
132	ROYAUME-UNI	132	BRITANNIQUE
123	RUSSIE	123	RUSSE
340	RWANDA	340	RUANDAIS(E)
389	SAHARA OCCIDENTAL	389	SAHARA OCCIDENTAL
128	SAINT MARIN	128	SAINT MARIN
306	SAINTE HELENE (TERR.ROYAUME UNI)	306	BRITANNIQUE
439	SAINTE LUCIE	439	SAINTE-LUCIEN(E)
440	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	440	SAINT VINCENT ET GRENADINES NORD
506	SAMOA OCCIDENTALES	506	SAMOAN(NE)
995	SANS NATIONALITE	995	APATRIDE
394	SAO TOME ET PRINCIPE	394	SAO TOME ET PRINCIPE
341	SENEGAL	341	SENEGALAIS(E)
121	SERBIE	121	SERBE
398	SEYCHELLES	398	SEYCHELLES
342	SIERRA LEONE	342	SIERRA LEONE
226	SINGAPOUR	226	SINGAPOURIEN(NE)

117	SLOVAQUIE	117	SLOVAQUE
145	SLOVENIE	145	SLOVENE
318	SOMALIE	318	SOMALIEN(NE)
343	SOUDAN	343	SOUDANAIS(E)
235	SRI LANKA	235	SRI LANKAIS(E)
442	ST CHRISTOPHE NIEVES	442	ST CHRISTOPHE NIEVES
104	SUEDE	104	SUEDOIS(E)
140	SUISSE	140	SUISSE
437	SURINAME	437	SURINAMAIS(E)
391	SWAZILAND	391	SWAZILANDAIS(E)
206	SYRIE	206	SYRIEN(NE)
259	TADJIKISTAN	259	TADJIK
236	TAIWAN	236	CHINOIS(E) TAIWAN
309	TANZANIE	309	TANZANIEN(NE)
344	TCHAD	344	TCHADIEN(NE)
116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)	116	TCHEQUE
431	TERRITOIRE DES PAYS BAS	431	NEERLANDAIS(E)
505	TERRITOIRE DES USA EN OCEANIE	505	AMERICAIN(E)
427	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI - ATLANTIQUE	427	BRITANNIQUE
425	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI AUX ANTILLES	425	BRITANNIQUE
432	TERRITOIRE D'USA EN AMERIQUE	432	AMERICAIN(E)
219	THAILANDE	219	THAILANDAIS(E)
262	TIMOR ORIENTAL	262	TIMOR ORIENTAL
345	TOGO	345	TOGOLAIS(E)
509	TONGA	509	TONGUA OU FRIENDLY
433	TRINITE ET TOBAGO	433	TRINITE ET TOBAGO
351	TUNISIE	351	TUNISIEN(NE)
260	TURKMENISTAN	260	TURKMENE
208	TURQUIE	208	TURC (TURQUE)
511	TUVALU	511	TUVALU
155	UKRAINE	155	UKRAINIEN(NE)
423	URUGUAY	423	URUGUAYEN(NE)
514	VANUATU	514	VANUATU
129	VATICAN	129	VATICAN(E)
424	VENEZUELA	424	VENEZUELIEN(NE)
243	VIETNAM	243	VIETNAMIEN(NE)
251	YEMEN	251	YEMENITE
346	ZAMBIE	346	ZAMBIEN(NE)
310	ZIMBABWE	310	ZIMBABWEIEN(NE)

Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

NOUVEAU : LA CVEC

A partir du 1^{er} juillet 2018, une nouvelle procédure d'inscription entre en vigueur, la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC).

La loi ORE du 08 mars 2018 relative à l'Orientation et la Réussite des Etudiants instaure une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à compter du 1er septembre 2018.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Elle est due par tous les étudiant.es en formation initiale et doit être acquittée par paiement ou exonération avant l'inscription administrative.

Elle est due une seule fois même en cas d'inscription multiple.

Qui doit s'en acquitter ?

Tous les étudiants en formation initiale doivent s'acquitter de cette taxe AVANT de procéder à toute inscription administrative à l'Université Grenoble Alpes.

Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir un numéro CVEC, indispensable pour accéder à l'inscription administrative.

Pour quel montant ?

Pour l'année 2018-2019, le montant de la CVEC est de 90€.

Comment s'en acquitter ?

Le règlement de la CVEC se fait auprès du CROUS, en amont de l'inscription : **c'est un pré-requis obligatoire pour pouvoir s'inscrire.**

a/ vous devez vous connectez à cvec.etudiant.gouv.fr

b/ Déclarez votre ville d'étude et vous acquitter de la CVEC

c/ Le CROUS vous délivre une attestation et un numéro CVEC à renseigner (inscription en ligne) ou à présenter (chaîne d'inscription) même en cas d'exonération

En savoir plus sur la CVEC :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Demande d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap

Les démarches à suivre

Contact et prise de rendez-vous au **Service Accueil Handicap - SAH**
<http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/>

Téléphone : 04 76 82 84 70

Pensez à télécharger et à compléter le formulaire de « demande d'aménagement » avant votre rendez-vous

Tramway lignes B et D, Arrêt Les Taillées

Tramway ligne C, Arrêt Hector Berlioz

Votre avis médical déposé en scolarité sera transmis au **Président de l'université** qui **décidera** des aménagements accordés. Vous recevrez par votre scolarité la **décision**.



1

2

3

Prise de rendez-vous auprès du **Centre de Santé Universitaire de Grenoble ou Valence**



CSU Saint Martin d'Hères
+33 (0)4 76 82 40 70



Centre Santé Jeunes Valence
+33 (0)4 75 56 62

Vous obtiendrez un **avis médical** en **3 exemplaires** à présenter au SAH pour visa.
Vous en conserverez **1 exemplaire** et en **déposerez 1 à votre scolarité**.

2018-2019

Evolution concernant la sécurité sociale étudiante

La sécurité sociale étudiante disparaît progressivement à partir de la rentrée 2018.

Vous n'avez plus d'affiliation à effectuer auprès de l'université, **donc plus de cotisation à payer.**

- **1er cas** : vous êtes déjà bénéficiaire d'une sécurité sociale étudiante (une mutuelle étudiante) : vous la conservez pour cette année. Adressez-vous à votre agence pour connaître les modalités de reconduction pour 2018-2019.
- **2ème cas** : Vous êtes nouvel étudiant : vous restez affilié à la sécurité sociale de vos parents.
- **3ème cas** : Vous êtes nouvel étudiant étranger : vous devez contacter la CPAM au plus proche de votre résidence en France.

INFOS PRATIQUES



Adresse géographique :	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 151, Rue des Universités Domaine Universitaire 38400 Saint martin d'Hères
Adresse postale :	CS 40700 38058 GRENOBLE CEDEX 9
Site Internet :	http://www.univ-grenoble-alpes.fr

Pour la pratique du sport, merci de vous adresser :

 **SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)**
151, rue des Universités – Domaine Universitaire – CS 40700 – 38058 GRENOBLE CEDEX 9
 04 76 82 56 55 – Fax 04 76 82 55 55 – Site WEB <http://www.univ-grenoble-alpes.fr>

Accès : <http://www.tag.fr>
par tramway ligne A, B C, D, E